

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Reconstruction du barrage Kashwakamak

North Frontenac (Ontario), le 18 septembre 2024 — La reconstruction du barrage Kashwakamak pour atténuer le risque de défaillance et les inondations pouvant en découler permettra de protéger le lac Kashwakamak et les terres environnantes. Ces travaux seront réalisés grâce à un investissement conjoint de près de 6 millions de dollars provenant de l'Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi et du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement fédéral.

Le bassin versant de la rivière Mississippi est un secteur de 3 750 kilomètres carrés où vivent environ 50 000 personnes. En plus de servir à l'approvisionnement en eau potable, il soutient des habitats de poisson, la faune, les loisirs, le tourisme, l'agriculture et l'hydroélectricité.

Le nouveau barrage du lac Kashwakamak, dans le bassin versant de la rivière Mississippi, remplacera le barrage original construit en 1910. Il protégera les terres contre les inondations et les sécheresses, et permettra ainsi de réduire les pertes économiques et les perturbations que ces événements entraînent pour la collectivité. Ce projet est particulièrement opportun étant donné que le bassin versant de la rivière Mississippi subit des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et plus graves attribuables aux impacts des changements climatiques.

Chaque dollar investi pour aider les collectivités à s'adapter et à se préparer aux catastrophes liées au climat peut rapporter entre 13 et 15 dollars de bénéfices. Les investissements effectués aujourd'hui dans les mesures d'adaptation auront d'importantes retombées économiques plus tard.

Citations

«En aidant les collectivités à mieux se préparer et à mieux résister aux effets des changements climatiques, nous protégeons les personnes, les habitations, les entreprises et les infrastructures. En investissant dans un nouveau barrage pour le lac Kashwakamak, nous faisons équipe avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi pour protéger le lac et les terres environnantes contre de futures inondations et sécheresses, tout en garantissant la sécurité des quelque 50 000 personnes qui habitent la région.»

L'honorable Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

«L'Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi s'est engagé à dépenser plus de 10 millions de dollars dans le cadre de son plan d'immobilisations décennal pour le renouvellement des infrastructures, le remplacement du barrage du lac Kashwakamak étant le projet le plus important.»

Paul Kehoe, président, Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi

«L'Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi évalue et priorise de façon continue les besoins en infrastructure, et nous sommes heureux de l'important engagement financier pris par le gouvernement fédéral pour nous permettre de remplacer ce barrage centenaire.»

Sally McIntyre, directrice générale, Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi

«Le nouveau barrage sera résistant aux changements climatiques, améliorera notre programme de gestion de l'eau et permettra de fournir aux collectivités locales, aux résidents, aux entreprises et à l'environnement la protection nécessaire contre les inondations et les sécheresses tout au long de sa durée de vie.»

Juraj Cunderlik, directeur de l'Ingénierie, Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi

Faits en bref

- Le gouvernement fédéral investit 2 263 000 \$ dans ce projet dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), tandis que l'Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi fournit de 3 707 000 \$.
- Le programme FAAC soutient des projets qui prévoient la construction de nouvelles infrastructures publiques ou la modification ou le renforcement d'infrastructures publiques existantes qui aident les collectivités à résister aux catastrophes naturelles et aux risques liés au climat.
- Les bénéficiaires admissibles sont les municipalités, les administrations locales, les provinces, les territoires, les organismes du secteur public, les organisations autochtones, les organismes à but non lucratif et à but lucratif en partenariat avec d'autres demandeurs admissibles en dehors du secteur privé. Pour qu'un projet puisse être jugé admissible, ses coûts admissibles doivent totaliser au moins 1 million de dollars.
- Depuis 2018, le gouvernement fédéral a engagé plus de 3 milliards de dollars dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. De cette somme, 489,1 millions de dollars proviennent du Plan d'action pour l'adaptation, qui a été publié en novembre 2022 parallèlement à la Stratégie nationale d'adaptation du Canada : Bâtir des collectivités résilientes et une économie forte. De façon globale, la Stratégie nationale d'adaptation prévoit 1,6 milliard de dollars de nouveaux fonds fédéraux pour aider les collectivités canadiennes à faire face aux risques climatiques immédiats et futurs.
- Le financement du gouvernement fédéral est conditionnel à l'atteinte de ses obligations en matière de consultation des peuples autochtones.

Liens connexes

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
<https://logement-infrastructure.canada.ca/dmaf-faac/index-fra.html>

Stratégie nationale d'adaptation du Canada

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation.html>

Plan climatique renforcé

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique.html>

Carte des projets de logement et de l'infrastructure

<https://logement-infrastructure.canada.ca/gmap-gcarte/index-fra.html>

-30-

Personnes-ressources

Pour de plus amples renseignements (médias uniquement), veuillez vous adresser à :

Micaal Ahmed

Gestionnaire, communications

Cabinet du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

343-598-3920

micaal.ahmed@infc.gc.ca

Relations avec les médias

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

613-960-9251

Sans frais : 1-877-250-7154

Courriel : media-medias@infc.gc.ca

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)

Site Web : [Logement, Infrastructures et Collectivités Canada](https://logement.infrastructuresetcollectivites.ca)

Juraj Cunderlik

Directeur de l'Ingénierie

Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi

jcunderlik@mvc.on.ca